

19 MAI 2021

**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**Liberté
Égalité
Fraternité**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Agriculture, Forêt et Développement Rural
Unité Forêt**

Affaire suivie par :

Sandra LOPEZ

Tél : 05 56 24 83 65

Mél : sandra.lopez@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 11 Mai 2021

Objet : Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation de défrichement n° 21-066

Monsieur,

Par demande reçue le 12 Mars 2021 à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, vous sollicitez une autorisation de défrichement pour une surface de 16,0922 ha de bois sis sur le territoire de la commune de Cestas. Après examen, votre dossier est réputé **complet** à la date du **26 Avril 2021**.

Une visite de reconnaissance des bois étant nécessaire, le délai d'instruction de votre dossier est fixé à 6 mois, celui-ci expire ainsi le **26 Octobre 2021**.

L'opération de reconnaissance des bois aura lieu le **Jeudi 27 Mai 2021**.

Le rendez-vous est fixé **sur site** à **14 h 30**. Je vous invite à y assister ou à vous y faire représenter.

Si à l'expiration des délais sus-visés vous n'avez reçu aucun avis de notre part, l'autorisation demandée sera alors **réputée rejetée** en application de l'article R.341-7 du Code Forestier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le Directeur de la DDTM,
et par délégation,
le Chef de Service,

Olivier ROGER

DOMAINE LARTIGUE
Monsieur Jean-Christophe PARINAUD
1 Ter, Avenue Jacqueline Auriol
33700 MERIGNAC